

Clause n° 1 : Objet et champ d'application

Le siège social de la société FGATA SAS – VESTINEO – Vêtements-Publicitaires (RCS Angers, SIREN 804172492) se situe au 200 Bis Rue Pierre et Marie Curie, 49800 TRELAZE.

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute commande passée sur le site www.vetement-publicitaire.com, édité par FGATA SAS – VESTINEO – Vêtements-Publicitaires. Elles régissent les ventes entre Vêtements-Publicitaires et ses clients, particuliers ou professionnels.

Clause n° 2 : Commande et confirmation

Toute commande validée par devis signé ou par validation écrite d'un bon à tirer (BAT) vaut engagement ferme et irrévocable. Aucune annulation ne peut être acceptée sans accord écrit de Vêtements-Publicitaires.

Clause n° 3 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont indiqués en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA applicable ainsi que des frais de transport au jour de la commande.

Les tarifs affichés sur le site www.vetement-publicitaire.com sont donnés à titre indicatif. Ils correspondent au prix de base des produits hors personnalisation et n'incluent pas les coûts liés aux prestations de marquage, de confection, de suivi, de logistique ou de contrôle qualité.

Le prix définitif applicable à chaque commande est celui mentionné sur le devis validé par le client. Ce prix tient compte notamment :

- des spécificités techniques et personnalisations demandées (broderie, impression, logo, coloris, tailles, etc.) ;
- des coûts liés à la main-d'œuvre, à la logistique et aux matériaux ;
- des prestations de suivi administratif, de contrôle qualité et de service après-vente.

Ces ajustements permettent de garantir un accompagnement professionnel, des délais maîtrisés et une qualité conforme aux standards de Vêtements-Publicitaires.

Vêtements-Publicitaires se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais les produits sont facturés au prix en vigueur au moment de la commande validée par devis.

Clause n° 4 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque,
- soit par virement bancaire.

Les paiements par carte bancaire ne sont pas acceptés.

Clause n° 6 : Echantillons et prototypes

La société FGATA et le client pourront convenir, avant production, d'avoir des échantillons ou prototypes afin d'évaluer la qualité des produits.

L'envoi de ces produits sera définitif pour les raisons suivantes :

- Les produits pourront avoir été confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés.
- Les produits descellés par le client après la livraison ne pourront être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Clause n° 7 : Publicité et communication

Le client autorise expressément Vêtements-Publicitaires à utiliser son nom, son logo ou les produits fabriqués pour lui dans le cadre de supports de communication tels que le site internet, les réseaux sociaux, les catalogues ou tout autre support promotionnel.

Le client peut toutefois s'opposer à cette utilisation par simple demande écrite.

Clause n° 8 : Produits personnalisés et conformité

Les produits confectionnés selon les spécifications du client (tailles, coloris, marquages, logos, broderies, impressions, etc.) sont considérés comme personnalisés au sens de l'article L221-28 du Code de la consommation.

Ils ne peuvent donc être ni repris ni échangés, sauf en cas de défaut manifeste de conformité reconnu par Vêtements-Publicitaires.

Une fois livrés, aucun retour ne sera accepté dans les cas suivants :

- Produits déjà portés ou utilisés ;
- Produits ayant fait l'objet d'un marquage, logo, broderie ou toute personnalisation ;
- Produits descellés après la livraison pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé.

Ces dispositions s'appliquent également aux échantillons validés avant production.

Clause n° 9 : Livraison et transfert de risques

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et leur dépassement ne peut donner lieu à annulation ou indemnisation. Vêtements-Publicitaires ne saurait être tenue responsable d'un retard raisonnable.

Le risque est transféré au client dès la remise au transporteur.

Clause n° 10 : Réclamations et recours

Toute réclamation doit être formulée dans les 8 jours suivant la réception. Aucun retour ne sera accepté sans accord écrit de Vêtements-Publicitaires. Les frais et risques de retour sont à la charge du client.

Clause n° 11 : Propriété intellectuelle – Marques et dessins

Vêtements-Publicitaires conserve la propriété des éléments graphiques, visuels ou techniques créés pour le client. Le client garantit disposer des droits d'exploitation des éléments qu'il fournit pour personnalisation et dégage Vêtements-Publicitaires de toute responsabilité en cas de litige.

Clause n° 12 : Retard de paiement

Les commandes passées à Vêtements-Publicitaires sont à payer intégralement à la commande.

En cas de défaut de paiement total ou partiel au jour de l'échéance, le client devra verser une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal.

En sus, une indemnité forfaitaire de 40 € sera exigible au titre des frais de recouvrement, conformément aux articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce.

Ces pénalités courent de plein droit dès le lendemain de la date d'échéance, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire.

Clause n°13 : Garantie de remplacement

En cas de produit défectueux reconnu par Vêtements-Publicitaires, celui-ci pourra à sa discrétion remplacer le produit ou établir un avoir. Aucun dédommagement complémentaire ne sera accordé.

Clause n°14 : Force majeure

Vêtements-Publicitaires ne saurait être tenue responsable en cas d'événements imprévisibles et irrésistibles (grève, guerre, incendie, inondation, pandémie, blocage des transports, pénurie de matières premières, etc.).

En cas de survenance d'un tel événement, l'exécution des obligations de la société sera suspendue pendant toute la durée du cas de force majeure, sans indemnité d'aucune sorte.

Clause n° 15 : Réserve de propriété

Vêtements-Publicitaires conserve la propriété des biens jusqu'au paiement intégral du prix. Le risque est transféré au client dès la remise au transporteur.

Clause n° 16 : Droit applicable et tribunal compétent

Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux d'Angers.

Pour la société FGATA :

Nom du représentant :

Tanguy Arnou

« Lu et approuvé »



VESTINEO - SAS FGATA
200 bis rue Pierre et Marie Curie
49800 Trélazé - France
Tél 02 52 352 000
contact@vestineo.com
SIREN 804172492